

ORAISON FVNEBRE

Recitée à Rome, en la Chappelle du S. Pere, au Vatican: aux Obseques de HENRY LE GRAND, *Roy Tres-Chrestien, Le vingt-huictiesme de May 1610.*

PAR IACQVES SEGVIER Philosophe, & Theologien François, de la ville de Rhodez.





A PARIS,

Par IEAN DV CARROY, Imprimeur, demeurant pres le College de Rheims.

M. DC. X.

Auec Priuilege du Roy.

Extraict du Priuilege du Roy.

PAr grace & Priuilege du Roy,il est permis à Ieã du Carroy Marchand Libraire & Imprimeur à Paris, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & distribuer vne Oraison funebre tant en Latin qu'en François,intitulée *Iacobi Seguerii Philosophi Galli Ruthenensis,&c.* Et deffẽces sont faites à toutes personnes de quelques qualitez qu'ils soient, d'imprimer ou faire imprimer vendre & distribuer ladite Oraison tant en Latin qu'en François, sur peine de cent liures d'amende, & de confiscation des exemplaires par eux imprimez, comme est plus amplement porté par lesdites Lettres. Donné à Paris, le 28. Iuillet 1610. Par le Roy en son Conseil,Chalopin,& seellé de Cire iaulne.



A L'ILLVSTRISSIME ET REVERENDISSIME MESSIRE Robert Vbaldin, Euesque de Montepulsian, & Nonce de sa Saincteté vers sa Majesté Tres-Chrestienne.

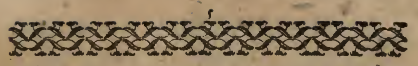

ONSEIGNEVR,

M'estant ces iours passez tombé entre les mains le discours funebre Latin, sur la mort de l'Inuincible Monarque HENRY LE GRAND, *fait à Rome par l'exprez commandemẽt de sa Saincteté, en quoy Elle a témoigné sa grande & iuste douleur; Ie me suis proposé de le faire voir au iour, traduit en nostre langue Françoise, & Vous le dedier comme à Celuy qui n'en porte moins de regret que nostre S. Pere, Lequel vous representez en ce Royaume. Aussi vostre Merite est si grand, vos Vertus si accomplies,*

vostre Pieté si signallée, qu'il me seroit impossible de les raconter en si peu d'espace. Toutesfois mon affection & bonne volonté vous tesmoigneront que ie suis,

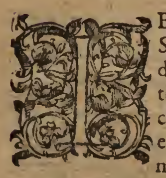
MONSEIGNEVR,

Vostre bien-humble &
affectionné seruiteur,
L. S. ad. en P.



ORAISON FVNEBRE DE IACQVES SEGVIER, Philoſophe & Theologien François, de la ville de Rhodez.

Recitée à Rome en la Chappelle du S. Pere, au Vatican: aux Obſeques de HENRY LE GRAND, Roy Treſ-Chreſtien, Le vingt-huictieſme de May 1610.



E ne doute point, que voſtre Sainctete n'ayt receu vn grād deſplaiſir, lors qu'elle a entendu que le Roy Threſchreſtien HENRI IIII. auoit eſté tué d'vn couſteau, par la main d'vn meſchant & abominable aſſaſſin. Vous le teſmoignaſtes bien quand vous paſſaſtes preſque la nuict ſans fermer l'œil à cauſe de la grand' douleur, priant Dieu ardemment & deuotement (comme il eſt bien ſeāt au Pere cōmun de l'Egliſe Catholique) pour l'ame d'vn ſi grand Prince. Auſſi n'y a-il perſonne qui ne croye que vous ſerez bien

aiſe d'ouïr reciter les grandes vertus dont ce Prince eſtoit accomply : qui n'a iamais rien tant deſiré, ny auec plus de zele & d'affection, pendant qu'il a eſté en ce monde, ſinon que l'authorité de la ſaincte Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine demeuraſt en ſon entier entre toutes les Nations de la Chreſtienté.

Ie commenceray donc me confiant en voſtre clemence accouſtumée, & qu'vn chacun eſprouue tous les iours, de raconter ſommairement vne partie des infinies vertus & loüanges de ce GRAND HENRY; Et ſuyuant l'enſeignement des Rhetoriciens, ie m'appuyray ſur vos commandemens, de peur qu'il ne ſemble que i'employe le temps qui m'eſt donné, en choſe ſuperfluë ou peu neceſſaire. La principale raiſon pourquoy ie dis qu'il ne m'eſt beſoin de diſcourir amplement de la Nobleſſe, Splendeur, & Excellence, de noſtre ROY, c'eſt parce qu'il n'y a aucun ſi inſenſé & eſgaré du ſentiment commun, qui en oſe rechercher l'Antiquité continuée depuis vn ſi long temps, dont les Hiſtoires & Annales font foy, & apres vn ſi grand & ample teſmoignage des Papes. Ie pourrois tirer vne authorité treſ-certaine des Loix & Edits du puiſſant Royaume de France, & des dons qu'il a pleu à la di-

uine bonté luy octroyer, pour monstrer clairement la noblesse & grandeur de nostre Prince, qui par le long ordre & entresuitte de ses ancestres a tousiours multiplié & accreu iusques à maintenant. Mais ie né veux pas ainsi abuser du loisir, principalemẽt en la recherche des choses qui d'elles-mesmes se font voir, & desquelles personne ne doubte, s'il n'est ignorant ou peruers. Les excellentes vertus que ce GRAND ROY HENRY a possedées dés son enfance, remplies d'vne vraye & solide gloire, & exemptes des trauerses de la fortune m'inuitent d'en parler maintenant, par lesquelles & par son exẽple digne d'eternelle memoire, il a apris à la Posterité qu'il ne se faut aucunement amuser aux biens temporels, trompeurs & perissables.

Ie parleray doncques premierement de sa grãde pieté enuers Dieu. Il est presque incroyable de quel grand & magnanime courage il s'y est cõporté, & cõme par son exemple tous les Ordres, & toutes personnes s'y sont adonnées, iugeant que cela seul estoit le vray heritage des Chrestiens, & le bõ heur & Souuerain Bien auquel ils deuoient employer toute leur estude; Que toutes les autres choses exterieures n'estoient point les solides biens, & que le plus souuent elles preiudicioient beaucoup à ceux qui s'y glorifioient par trop. Tant de millions d'escus tesmoignent & font preuue de ceste gran-

de & excellente Pieté, qui ont esté employez, pour la restauration des Tombeaux des Anciēs & pour la redification des Temples de tout le Royaume, qui auoiēt esté ruinez par l'iniure du tēps, & que la fureur des guerres & dissentiōs ciuiles auoit abatus, bruslez, & rasez entierement.

Que diray-ie des Hospitaux, & des maisons Religieuses qu'il a fait bastir de neuf, & augmentées de grands reuenus ? Qui n'admirera aussi qu'il a estably sans fer ny violence, le St. Sacrifice de la Messe, en plus de trois cens villes, d'où la vraye Religion auoit esté bannie l'espace de quarante ans ? Par quel soing & vigilance a-il restabli les Iesuistes exilez; les croyant hommes de Lettres, & Religieux, & pource propres à instruire la ieunesse. Qui plus est, n'a-il pas aussi obtenu du Grand Turc par le moyen des lettres qu'il luy a souuent enuoyées qu'il se bastiroit vn College pour les mesmes Peres à Constantinoble ville Principale & Metropolitaine du Leuant, afin que par leur moyen la Religiō, Chrestienne, qui est presque en ces quartiers toute abatüe, fust releuée & maintenuë par leur doctrine qui les authorise & introduit par tout.

N'a-il pas fait à son exemple que plus de soixante

xante mille hommes, des plus nobles & de ceux qui tenoient les premiers rangs ayent tendu les bras à la verité? Bien dauãtage lors que l'Empereur des Turs cõmenda qu'on ruinast le S. Sepulchre de nostre Sauueur, & qu'on l'abolist du tout, Que les vases sacrez fussent conuertis en des vsages prophanes: Que le sainct Temple dedié à Dieu fust souïllé par les façons de faire ordes & sales des Mahometans, Que les Religieux fussent enchaisnez & mis en esclauage, Que fit-il en estant aduerty? Estonné, dy-ie, de si cruels & meschans actes, Il fit en sorte par ses Ambassadeurs, qu'vn si pernicieux arrest fust incontinent retracté, & que l'honneur deu â vn lieu si sainct s'augmenta plus que iamais en l'ame des hommes. Pour preuue de mon dire i'ay vn tesmoin veritable Messire François de Breues, Ambassadeur pour le Roy Tres-Chrestien vers le S. Siege, qui pour lors l'estoit pour le mesme Seigneur en Oriẽt. I'ay aussi les Euesques & les Prouinciaux generaux de l'ordre S. François, & gardiens du S. Sepulchre, qui n'ont voulu qu'vn acte si memorable fut mis en oubly, ains en ont laissé de beaux monumẽs à la Posterité, & ont denoncé ledit sieur de Breues conseruateur de la religion Chrestiẽne en Orient, le refuge des gẽs de bien, & la sauuegarde de tous. I'ay en fin pour veritable & asseuré témoing, le Grand Clement

V I I I. ſouuerain Pontife , qui tant de fois & par tant de lettres a loüé ledit ſieur de Breues de ce qu'il auoit excellemment fait pour la religion Chreſtienne. Mais la grande Clemence de noſtre Prince n'a pas eſté ſeulement admirée de ſes ſubiects, & des eſtrangers, ains auſſi ſalutaire & profitable à ceux qui s'eſtoient engagez à des forfaits qu'on ne pouuoit purger ni aſſez punir. Car pluſieurs qui auoient attenté à ſa vie, pouſſez pluſtoſt d'vn deſir d'acquerir des moyens, & par la hantiſe & frequentation des meſchans, que par ignorãce, ont eſté par apres veus de bon œil, & affablemẽt receus de ſa Maieſté; leur remonſtrant que ce n'eſtoit cõtre vn Prince Chreſtiẽ qu'il falloit tramer telles entrepriſes, mais pluſtoſt cõtre les cruels & Barbares, & qu'auſſi biẽ tous ces pernicieux desſeins eſtoient deſtournez par la diuine Prouidence.

Et que raconteray-ie de l'incroyable force du Corps, & de l'inuincible courage de l'eſprit de ce grand HENRY touchant ſon ſçauoir militaire, dont il auoit atteint la perfection? Ie crains que quelqu'vn m'oyant haranguer ſur ce ſubiet ne croye que ces choſes ſoient plus approchantes de la flatterie que de la verité: mais au contraire c'eſt ce que ie dois craindre le moins: car les plus iudicieux &

mieux auisez me blasmeront, & à bon droit, d'auoir plustost amoindri, qu'amplifié, en vn lieu si signalé les Heroïques faicts d'vn si GRAND ROY, par la petitesse de mon esprit.

Quoy que c'en soit, ie suis tres-asseuré que plusieurs grands hõmes & dignes de foy m'aduoüeront tousiours, qu'il n'y a point de doute, suiuant le dire du Poëte, que les effets de la Force sont admirables, puis qu'elle braue la mort mesme; se ioüe des tourments: mesprise les choses les plus horribles, & commande à nos inclinations de ne point fleschir soubs les rigueurs de Fortune, & d'estre modestes quand elle nous rit. Aussi voyons nous qu'elle seule a cest aduantage sur toutes les vrayes affections de l'ame, qu'on nomme vertus, de prendre simplement son Ethymologie du nom de l'homme, comme de son moteur principal. C'estoit pour ceste cause que iadis és Republiques biẽ reglées les Ouatiõs, Processiõs, triumphes, Statues, Arcs, Trofees, Harangues annuelles, & autres tels ornemens aprochans des honneurs diuins estoient ordonnez à ces seuls Heros que la Force rendoit immortels. Et de fait toute la police de ces deux Republiques de Grece (Crete & Lacedemone) qui n'auoiẽt aucune dissemblance de loix, ains se maintenoiẽt sous de mesmes maximes, ne se proposoient

autre but en leur estat, que de nourir des Citoyens forts & guerriers. Le diuin Platon l'a voulu donner à entendre quand il a dit, *Que la plus grande ambition des Lacedemoniens c'estoit de vaincre tousiours*. Aussi les festins qu'ils faisoiẽt en publiq, les chasses & les excercices ausquels ils accoustumoient leurs enfans & leurs filles dãs les Academies: les souffrãces des douleurs, & autres telles disciplines, leur apprenoient à supporter aisément durant la paix les fatigues qui sont inseparables d'auec la necessité de la guerre. Mais i'ose bien dire que les hommes les plus forts de ces deux nations iointes ensemble ne sont aucunement comparables au Grand HENRY, ny au moindre de ses exploits. De sorte, que si suyuant la coustume des Orateurs, ie voulois discourir au long, & m'arrester particulierement sur chasque exploit d'vn Prince si valeureux, le iour, la voix, & les poulmons me defaudroiẽt. Car qu'est-il besoin de racõter par le menu, Qu'il est resté victorieux en trois batailles rengées, en trẽte cinq rencõtres d'armees, en cẽt quarãte cõbats où il a cõbattu de sa main, & en trois cẽs sieges de places? Qui ne sçait que ses vaillãces guerrieres sont infinies, & que le Soleil n'a point esclairé de contrées, où lon n'ait ouy louër la Grandeur, la Force, & le Courage de ce MONARQVE? Tellement qu'on peut dire à bon droit, Que s'il y a iamais

eu Roy au monde, qui ſe ſoit fait admirer en l'art militaire HENRY IIII. doit eſtre nommé L'INCOMPARABLE. Epaminondas ce grand Capitaine Thebain expert non ſeulemẽt en la Milice, mais en la cognoiſſance des plus beaux arts eſt loué de tous les Anciens, de ce qu'en la bataille qu'il eut à Mantine ſe voyant bleſſé à mort il ſe fit tirer la fleche hors du corps, & apres qu'on luy eut fait rapport, Que ſes gens eſtoient demeurez vaincueurs, *Ie meurs tres-volontiers*, dit-il alors, *& ſuis extrememẽt ioyeux que les Lacedemoniens commandent en leur pais, lequel eſtoit en ſeruage quand i'en receu le gouuernement*. Mais le grand HENRY non contant d'auoir ſurhauſſé l'autorité de ſa PATRIE beaucoup plus ample & Auguſte que le territoire Thebain, a laiſſé ſon Royaume ſi paiſible, ſi riche, & ſi ample, qu'ayãt mis la paix par tout, les racines des ſeditions arrachées, il l'a fait atteindre à vne ſi haute felicité, que ie ne ſçay ſi nous en deuons eſperer vne plus grande. Ie ne fais point mention de l'admirable Prudence de ce Monarque (laquelle ſelon Ariſtote eſt l'vn des principaux ornemens des Roys & ſouuerains Chefs.) Ie paſſe ſous ſilènce, ſon Equité, ſa Modeſtie, & ſon magnanime Courage à paroiſtre touſiours INVINCIBLE; Vertus que les ſages Anciens ont attribuées aux Heros, & nõ pas aux hõmes: Ie les obmets

dis-ie pour n'ẽ pouuoir parler selõ leur merite.

Que diray ie pareillemẽt de l'Authorité de ce GRAND HENRY? mais afin que persõne ne s'abuse quand ie parle de l'Autorité; i'entẽs vne certaine excellente, & eminente puissance enuers les Princes, qui s'accquiert à l'endroit des Peuples, par l'opinion des braues exploits, & d'vne vertu & experience ferme, & de longue durée. Mais qui est celuy d'entre tous les hommes à qui elle soit mieux cogneuë qu'à vostre Sainteté? tellement que ce n'a pas esté sans sujet que quelques Historiens fort remarquables & sçauants en l'experience des choses ont escrit, que ce grand HENRY auoit esté esleu, par vne certaine diuine prouidence, le PROTECTEVR de la tranquilité publique, L'ARBITRE des Princes Chrestiẽs, & les DELICES du mõde. Où est-il donc plus raisonnable, que tous les Chrestiẽs espars par tout l'Vniuers abhorrẽt & maudissẽt ce detestable, & abominable parricide, cõmis par vn meschant & miserable coquin, le crime duquel ne peut estre purgé par aucun genre de supplice assez cruel; & qui ayant mesprisé toutes loix Diuines & humaines a biẽ osé ietter sa main infernale & monstreueuse, sur vn si grand Prince, doué de si rares perfections, & donné de Dieu pour souuerain Chef du premier Royaume du monde.

Où estoit ton esprit, desesperé voleur,

lors que tu aſſaſſinois ſi cruellement ce corps inuiolable,& ſacré? Quelles furies d'Enfer te poſſedoient quand tu oſas commettre vn coup ſi horrible & eſpouuentable à l'ouye ſeulemẽt, pour priuer la France de Ioye,& pour eſbranler toute la Chreſtienté qui s'appuyoit ſur la vie d'vn ſi grand Prince? Quel ſacq, quelles rouës, quels feux, quels rochers & quelles forces aſſez grandes pour punir ton maudit, & deteſtable forfaict? Certes nous pouuons bien dire, que, lors que le meſchãt fit ſon coup le ROY eſtoit en armes preſt de paſſer en Allemaigne, principalemẽt pour procurer la paix publique, cõme il a eſté touſiours ſoigneux de la maintenir & garder entre ſes ſubiets, & les eſtrangers. Mais il nous faut diſtraire & deſtourner de ceſt enorme aſſaſſinat,& ſurmõter noſtre grãde douleur, par vne genereuſe conſtance. Voſtre Sainteté premieremẽt, que la nature a douée, d'honneſteté, de tẽperance, de iuſtice, de grãdeur, & d'excellence d'eſprit, & qu'elle a en fin formée ſur le modelle de toutes vertus, Elle (dis-ie) qui a aymé ce grand HENRY viuãt en ce mõde, d'vne amitié & bienvueillance Paternelle, embraſſera d'vne ſemblable affection ſon fils LOVYS Roy Tres-chreſtiẽ, lequel, bien qu'il ſoit en bas aage, il eſt pourtãt d'vn naturel, & d'vne façon Royalle, ſi franche & ſi liberale: d'vn tel regard, d'vn front ſi maieſtueux & tellement propor-

tionné de tous ses membres, que vous ne pouuez manquer de le cognoistre pour Fils aisné de l'Eglise du tige & race de S. Louys, qui ne promet rien de soy à toute la Chrestienté que de grand, excellent, & parfait. A la verité vous mõstrastes bien que vous cherissiez vostre bien aymé LOVYS lors que vostre Sainteté enuoya pour Legat en France l'Illustrissime Cardinal de Ioyeuse, afin de le baptizer & nommer pour Elle. Par lequel signe Elle a tesmoigné à tout le monde de quelle amitié Paternelle elle aymoit les enfans de nostre grand Monarque qu'Elle desire auoir pour siens. Il reste ce sain & salutaire remede, de reprimer & du tout abolir la rage, forcenerie & cruauté, de si meschans & denaturez monstres. Ceste grande & SERENISSIME Princesse MARIE; Ceste prudente & bien auisée REYNE tiendra le gouuernail du Royaume, & par sa Pieté qui la rend admirable à vn chacun elle conseruera les Fleurons de nostre grand Lys, & vous honnorera comme le Pere commun de la Chrestienté.


MC